



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

En l'absence du Président, M. Lusaka (Zambie), vice-président, prend la présidence.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la trente-septième session de l'Assemblée générale (suite*) :

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République démocratique populaire lao qui va présenter un amendement [A/37/L.8 et Add.1] au projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs dans son premier rapport [A/37/543, par. 25].

2. M. SRITHIRATH (République démocratique populaire lao) : Cette année, une fois de plus, la question de la représentation du peuple du Kampuchea, qui est d'une importance capitale tant pour le prestige de l'Organisation des Nations Unies que pour les idéaux de paix et de justice qu'elle défend, est soumise à la considération de l'Assemblée générale. Ce problème qui, sous l'impulsion mal intentionnée des forces impérialistes et hégémonistes, a déjà en trois années successives porté préjudice à l'Organisation dans son rôle de défenseur du droit des peuples, risquerait de l'acculer à une situation encore plus embarrassante, voire sans issue, dans l'hypothèse où une solution désinvolte du type des années précédentes serait adoptée sans tenir dûment compte de la volonté de toutes les parties les plus directement concernées.

3. Mon pays, la République démocratique populaire lao, qui est connu pour sa vocation de paix, d'équité et de justice, tient à faire part des réflexions suivantes au sujet de la représentativité de ce peuple kampuchéen martyr, dans l'espoir de contribuer le plus efficacement possible à trouver une voie juste et honorable pour l'affermissement de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est.

4. C'est avec une vive consternation que nous avons pris connaissance du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. De ce rapport émane le caractère fortement contestable du pouvoir de la délégation du prétendu "gouvernement de coalition" qui, au fond, n'est qu'un gouvernement polpotiste déguisé, dont les dirigeants se sont tristement rendus célèbres par leurs crimes abjects et barbares contre

leur propre peuple. L'entérinement inconsidéré d'une telle conclusion équivaldrait, selon nous, à l'adhésion à la politique sanguinaire des bouchers polpotistes qui durant leurs quatre années de pouvoir se sont comportés incontestablement en dignes émules des nazis. Ce n'est certainement pas en empruntant de nouveau cette voie glissante que l'Organisation des Nations Unies récupérera sa gloire. Au contraire, elle la perdra indubitablement, ainsi que toute sa crédibilité et son autorité morale.

5. Au demeurant, les ardents partisans du maintien du siège du prétendu "Kampuchea démocratique" ne se sont-ils pas rendu compte que leur solution malheureuse, erronée et dépourvue de réalisme, n'a pas fait avancer d'un iota la cause de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est, mais a, au contraire, rendu les relations déjà difficiles entre les pays de la région encore plus crispées ?

6. Au sujet du maintien de la représentativité du prétendu gouvernement du Kampuchea démocratique, travesti du jour au lendemain en "gouvernement de coalition", sur lequel les médias impérialistes ne cessent d'appliquer la dernière couche de vernis, ma délégation souhaite, elle aussi, exposer les points de vue de son pays qui, je l'espère, aideront l'Assemblée générale à mieux percevoir le vrai visage de ces acteurs du prétendu "gouvernement de coalition" et à se rendre à l'évidence des sombres visées de ses metteurs en scène professionnels.

7. Pour commencer, je voudrais donner lecture d'un passage du journal indonésien *Merdéca*, du 30 juin 1982, qui se lit comme suit :

"Cette coalition elle-même, de concert avec l'ANASE comme sage-femme sont des clowns qui essaient de monter une alliance kampuchéenne... Pékin, Washington et l'ANASE sont des metteurs en scène, cependant que Khieu Samphan et Sihanouk sont les acteurs."

8. Notons en tout premier lieu que Sihanouk, le soi-disant président de cette coalition, qui fut placé en résidence surveillée par Pol Pot pendant plusieurs années, ne put quitter son pays que grâce au renversement du régime des bourreaux Pol Pot, Ieng Sary et Khieu Samphan, en 1979, par le peuple du Kampuchea. Dès lors, il n'a cessé de déclarer qu'il n'avait aucune intention de se joindre aux activités de ces criminels, et le voilà maintenant devenu leur complice.

9. Plus catégorique et sans doute plus récalcitrant dans une certaine mesure, le prétendu premier ministre Son Sann, quant à lui, réaffirmait invariablement qu'il ne coopérerait de quelque manière que ce soit avec les bouchers polpotistes. Par ces déclarations, il espérait faire oublier ses dettes de sang passées et se présenter en politicien plus sage et plus propre

* Reprise des débats de la 1^{re} séance.

dont le principal souci serait l'intérêt du peuple. Mais il se trompait s'il pensait que le peuple kampuchéen serait dupe; le peuple kampuchéen a bonne mémoire quant aux antécédents de Son Sann, cet ancien premier ministre de Sihanouk et comploter du coup d'Etat contre lui. Il n'est qu'un homme de paille qui exécutait docilement les ordres de la CIA au détriment des intérêts de la nation kampuchéenne. Et, finalement, il a accepté de coopérer avec Pol Pot. Cette coopération a provoqué la mutinerie et la désertion massive de ses troupes pour se rallier aux forces du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea.

10. Quant à la clique Pol Pot-Ieng Sary-Khieu Samphan, elle a fait massacrer 3 millions d'hommes, de femmes, d'enfants, de vieillards, de bonzes pendant une période de moins de cinq ans, soit plus d'un demi-million par an.

11. Tous leurs antagonismes d'ordre personnel et toutes leurs activités sanguinaires, antipopulaires et antidémocratiques constituaient un obstacle majeur à la formation rapide du "gouvernement de coalition", telle que l'avaient souhaité les expansionnistes, les impérialistes et les forces réactionnaires de la région. Et, en fin de compte, sous la pression toujours plus forte des autorités de Pékin, avec le soutien de Washington, ces trois factions politiques se sont résignées à cohabiter au sein du prétendu "gouvernement de coalition" qui, en fait, n'est qu'un mariage contre nature. Tout en acceptant de faire partie de ladite coalition, chacune d'elles, consciente de leur incompatibilité idéologique et d'intérêts, cache dans son sein un désir inassouvi de vengeance contre l'autre et n'attend qu'une occasion propice pour avaler ou liquider l'autre.

12. C'est ce qui ressort sans ambiguïté de la déclaration relative à la formation du gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, qui dit que "chacune des trois parties au gouvernement se réserve le droit d'agir comme elle l'entend pour assurer sa propre continuité au cas où l'on aboutirait à une impasse qui empêcherait le gouvernement de coalition de fonctionner".

13. Si jamais, d'ici à la fin de la session, les trois parties au gouvernement ne s'entendaient pas, on peut se demander si nous serions en mesure de discuter à nouveau de la question de savoir lequel, parmi ce triumvirat antipopulaire, aurait le droit de représenter le Kampuchea.

14. A notre avis, en raison de ses assises politiques et juridiques profondément érodées, on voit mal comment cette "coalition", dominée en fait par les forces de Pol Pot, pourrait rendre service aux efforts de ceux qui s'évertuent intensément à repeindre la coque de ce navire naufragé, le "Kampuchea démocratique", afin d'octroyer à ce dernier un soupçon de représentativité plus acceptable pour la communauté internationale.

15. Ce serait donc faire preuve d'une grande naïveté que de miser sur cette parodie mesquine. La soutenir équivaudrait à faire le jeu des assassins polpotistes et ne contribuerait en rien aux efforts actuels des pays de la région tendant à résoudre les problèmes de l'Asie du Sud-Est.

16. Il est un fait indéniable qu'au lendemain du renversement de la bande monstrueuse polpotiste le peuple kampuchéen s'est vu libéré du génocide le plus abominable dans l'histoire de l'humanité et s'est ainsi engagé dans le processus de renaissance. Le peuple lao, le peuple vietnamien et les autres peuples épris de paix de par le monde n'ont ménagé aucun effort pour apporter leur assistance au peuple kampuchéen qui, sous la direction du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea et grâce à sa détermination, à son travail acharné et à ses sacrifices sans bornes a obtenu des résultats particulièrement appréciables pour sa fulgurante renaissance.

17. Depuis que les élections générales démocratiques ont eu lieu au cours de l'année écoulée dans tout le pays, l'Assemblée nationale ainsi constituée est devenue pour le peuple une instance de garantie de ses droits et libertés démocratiques, lesquels étaient foulés aux pieds du temps de Pol Pot. La première constitution nationale élaborée selon les profondes aspirations de toutes les couches de la population laborieuse du pays a vu le jour. En application de cette constitution, les institutions étatiques ont été mises en place avec toute la légitimité et l'autorité qui leur sont dues pour assumer la tâche de réorganisation du pays. L'administration, élue par le peuple à tous les échelons, ne cesse de se consolider chaque jour davantage, méritant ainsi le soutien et la confiance que le peuple lui témoigne.

18. L'ordre et la sécurité internes sont assurés, l'économie nationale est en voie de développement de façon remarquable, et plus particulièrement l'agriculture qui forme la principale ossature du pays a connu un redressement fondamental. Le peuple kampuchéen, qui a tant souffert, a ainsi liquidé la terrifiante famine héritée du régime d'hier et entre dans une nouvelle ère où s'épanouissent rapidement et irrésistiblement la culture, l'action sociale, la santé publique et l'éducation, où les hôpitaux, les infirmeries et les établissements scolaires sont accessibles à tous, et sont gratuits. A l'heure actuelle, un habitant sur quatre fréquente l'école. C'est un pourcentage extrêmement impressionnant, qu'aucun des régimes précédents n'avait jamais pu atteindre. Sur le plan extérieur, avec sa politique de paix, de coopération et de non-alignement, la République populaire du Kampuchea jouit d'une audience internationale de plus en plus large.

19. Les réalisations du peuple vaillant du Kampuchea, qui sont d'une signification politique éclatante, sont d'autant plus dignes d'éloges qu'elles ont été acquises en dépit de la pression des impérialistes, des hégémonistes et des réactionnaires, tant sur le plan militaire que sur le plan politique et diplomatique.

20. En vue de mettre fin à l'injustice intolérable commise à l'égard du peuple du Kampuchea et à l'encontre des principes du droit et de l'éthique qui régissent les relations internationales, l'Assemblée générale se doit de rejeter les pouvoirs de ces bourreaux — les pires de leur espèce —, actuellement travestis sous la nouvelle enseigne de "gouvernement de coalition", dont le maintien à l'Organisation des Nations Unies hypothèque non seulement son prestige, mais constitue également un défi très grave à la conscience de l'humanité progressiste tout entière. L'Assemblée se doit de reconnaître sans tarder le

Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, seul représentant authentique et légitime du peuple kampuchéen.

21. Il serait malheureux, à notre avis, que l'Assemblée générale se laisse cette année, une fois de plus, abuser par des manœuvres émanant de la politique aventuriste sino-américaine, en reprenant les erreurs des trois années écoulées, d'autant plus que la tendance actuelle du dialogue entre les pays de la région, bien que ne répondant pas encore aux buts souhaités par les parties intéressées, s'établit solidement et se développe de façon positive. Au temps de la méfiance, de l'irréalisme et de l'incompréhension, doit nécessairement succéder une ère de bon sens, de sincérité et de sagesse, où l'Assemblée, en tenant dûment compte des préoccupations légitimes de toutes les parties intéressées au problème, pourrait contribuer honnêtement à aider les peuples de la région à trouver des solutions sages, salutaires et réalistes à leurs problèmes d'intérêt commun.

22. Ainsi, pour les raisons que je viens de mentionner, j'ai l'honneur, au nom des auteurs et de ma propre délégation, de proposer un amendement [A/37/L.8 et Add.1] au projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs dans son rapport, par lequel seraient ajoutés les mots " , sauf en ce qui concerne les pouvoirs du Kampuchea démocratique". Ainsi, le dispositif du projet de résolution se lirait :

"Approuve le premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, sauf en ce qui concerne les pouvoirs du Kampuchea démocratique."

23. Le prince NORODOM SIHANOUK (Kampuchea démocratique) : Il me revient l'honneur, en tant que président du Kampuchea démocratique et chef de sa délégation à la trente-septième session, de remercier la Commission de vérification des pouvoirs d'avoir bien voulu, en toute équité, accepter les pouvoirs du Kampuchea démocratique et recommander à l'Assemblée générale de les accepter à son tour.

24. Je prie l'Assemblée générale de bien vouloir approuver les recommandations de la Commission de vérification des pouvoirs, selon lesquelles les pouvoirs du Kampuchea démocratique, seul Etat légal et légitime du Kampuchea, Membre de l'Organisation des Nations Unies, sont en bonne et due forme et conformes au règlement intérieur de l'Assemblée.

25. L'Organisation des Nations Unies a admis le Kampuchea démocratique, et le siège de notre pays a été conservé dans cet aréopage, même lorsque, en 1979, au lendemain de l'invasion vietnamienne, le Gouvernement de Hanoï et ses alliés faisaient pression pour que soit accepté ici le régime dit de la "République populaire du Kampuchea", installé par eux à Phnom Penh.

26. Je remercie l'Assemblée de sa compréhension, et j'ai le ferme espoir qu'un nombre accru d'Etats Membres voudra cette année se prononcer pour la justice contre l'agression, pour l'indépendance contre le colonialisme, pour la liberté contre l'esclavage.

27. Comme les représentants le savent, le Gouvernement du Kampuchea démocratique est devenu, depuis quelques mois, à la suite de discussions fran-

ches et approfondies entre les différentes tendances patriotiques qui forment la trame de la vie politique de notre pays, un gouvernement de coalition, où chacune des tendances est équitablement représentée. Ce gouvernement, aujourd'hui, est celui de notre nation tout entière. N'en sont absents que ceux, bien peu nombreux, qui ont choisi de se placer au service de l'occupant, qui lui obéissent en tout et pour tout, et qui ne pourraient se maintenir en place sans l'appui déterminant de 200 000 baïonnettes vietnamiennes.

28. Je pense qu'il est inutile d'en dire davantage sur le régime fantoche de Phnom Penh. La querelle n'est pas entre lui et nous, mais entre notre gouvernement de coalition et les dirigeants actuels de la République socialiste du Viet Nam, qui a envahi, occupe et exploite notre Kampuchea.

29. Le Viet Nam et son satellite, la République populaire démocratique lao, l'Union soviétique et ses alliés et ses associés, contestent évidemment mes lettres de créance et n'épargnent pas une manœuvre pour empêcher le Kampuchea démocratique de continuer à siéger à l'Organisation des Nations Unies, dussent-ils pour ce faire — car ils connaissent à l'avance le résultat d'un vote — renoncer à présenter la candidature de leurs créatures de Phnom Penh.

30. Le gouvernement que j'ai l'honneur de représenter ici n'est pas, comme certains le prétendent, un gouvernement en exil. Ses membres mènent la lutte dans de larges zones libérées du nord-ouest, du sud-ouest et du nord-est de notre pays, et les conseils de ministres que je préside se tiennent et se tiendront sur le territoire national.

31. Certes, l'armée vietnamienne occupe la plupart des centres de notre pays; mais, comme le reconnaissent des observateurs impartiaux, l'occupant n'est nulle part en sécurité et doit organiser des convois fortement protégés pour aller d'une ville à une autre.

32. La lutte pour la libération, c'est bien évident, sera longue et difficile, très coûteuse de part et d'autre en vies humaines, et je veux espérer que le problème du Kampuchea pourra se résoudre un jour d'une façon pacifique. En attendant, nous n'avons d'autre choix que de nous battre avec la plus grande détermination. Nos combattants de la résistance ne se battent pas seulement pour l'indépendance et la liberté de notre pays, ils se battent aussi, avec une abnégation que je tiens à souligner, pour que d'autres pays faibles démographiquement et militairement, qui ne sont pas nécessairement du tiers monde, ne tombent pas sous la domination de voisins annexionnistes plus puissants. Ils se battent encore pour éviter à d'autres nations voisines du Kampuchea d'être à leur tour l'objet de menaces, puis d'agression militaire de la part du Viet Nam. Ce faisant, ils diminuent la tension dans l'Asie du Sud-Est et servent la cause de la stabilité et de la paix dans cette région.

33. Pour enrayer la marche vers l'ouest des conquérants vietnamiens, les combattants du Kampuchea qui luttent en première ligne ont besoin, avant tout, de l'appui du plus grand nombre possible de membres de cette assemblée — ceux qui refusent de donner une prime à l'agression et au colonialisme. Reconnaître le régime dit de Phnom Penh ou le favoriser en laissant "vacant" le siège du Kampuchea, serait, de

la part des Nations Unies, octroyer cette prime à la puissance occupante d'une petite nation sage dont le seul "crime" est d'aimer l'indépendance et de rejeter la sujétion.

34. Je suis persuadé qu'une nette majorité des Membres de l'Organisation, éprise de justice, se prononcera pour la légalité et la représentativité de mon gouvernement. Comment l'ONU pourrait-elle favoriser un régime qui n'a pour base "légal" que le soutien d'autorités étrangères et qui, lorsqu'il organise une "consultation populaire", prend bien soin de préciser que tous ceux qui le contestent ou s'opposent à lui n'ont pas droit à la parole, ni bien sûr au vote ?

35. Pour conclure ma présente intervention, j'ai l'honneur et le devoir de lire le texte *in extenso* d'un télégramme, en date du 16 octobre 1982, qu'a tenu à m'envoyer de Munich un haut fonctionnaire du régime provietnamien de Phnom Penh. Je le cite sans y changer un mot ou une virgule :

"Prince Sihanouk — Harley Hotel

"212 East 42nd St.

"New York

"Monseigneur

"Mon nom : Prom Ieng, ex-Directeur du Bureau d'information RPK" — c'est-à-dire République populaire du Kampuchea — "à Stockholm entré au Ministère des affaires étrangères du Gouvernement pro-Vietnam depuis mars 1979. Depuis juin 1979 : j'étais nommé Chef Département de l'Amérique et l'Europe de l'Ouest. Mars 1980 : Mission d'ouvrir le Bureau à Stockholm. Je me permets, Monseigneur, vous informer les raisons pour lesquelles j'ai abandonné ma fonction :

"1. Je me rends compte que si j'ai continué à travailler avec le Gouvernement pro-Vietnam de Phnom Penh cela signifie aider les agresseurs vietnamiens à occuper, coloniser puis avaler notre chère Patrie Kampuchea. Quand j'étais en fonction à Stockholm j'ai reçu les directives de chercher tous les moyens les plus efficaces pour justifier la présence prolongée des troupes vietnamiens au Kampuchea. Voilà la situation est claire, les vietnamiens veulent rester pour toujours au Kampuchea.

"2. J'ai refusé tous les faits accomplis par le Vietnam. Je n'ai pas accepté les relations spéciales avec le Vietnam. Je me permets à vous préciser qu'il n'y a personne ou d'autres choses qui me poussent à démissionner. Je suis convaincu que ma démission est au moins soutenue par 80 p. 100 de nos compatriotes qui travaillent actuellement au Ministère des affaires étrangères. Il y a beaucoup d'autres cadres assez haut rang dans le Gouvernement pro-Vietnam qui sont hostiles au Vietnam, mais les hommes là attendent le moment propices. Concernant les troupes vietnamiens au Kampuchea ils sont très nombreux, ils sont partout, ils ont occupé toutes les provinces stratégiques. Il y a aussi des milliers conseillers civils vietnamiens dans tous les ministères. Aujourd'hui les vietnamiens sont en train de vietnamiser le Kampuchea. Les agresseurs vietnamiens ont forcé les jeunes filles kampuchéennes à se marier avec eux. Ils ont

mobilisé les kampuchéens à apprendre la langue vietnamienne.

"3. Les agresseurs vietnamiens ont contrôlé toute l'administration kampuchéenne. Même toutes les missions diplomatiques ont subi aussi des pressions de la part des ambassades vietnamiens. Ce sont les diplomates vietnamiens qui décident ou donnent les initiatives. Ils ont contrôlé toutes les liaisons avec Phnom Penh même les relations privées. Les émigrants kampuchéens sont aussi surveillés par les diplomates vietnamiens. Ma femme et moi, nous souhaitons que notre chère Patrie Kampuchea soit libérée du colonisation vietnamienne. My belle-soeur qui était diplomate en poste à New Delhi a quitté la fonction pour la même raison que moi.

Prom Ieng c/o International Rescue Committee

12 Houbenstrasse (1 Stock) 8000 Munchen 80 FRG."

36. Je tiens à la disposition du Président de l'Assemblée le texte original du télégramme de M. Prom Ieng. M. Thiounn Prasith, chef de la Mission permanente du Kampuchea démocratique se chargera de le lui remettre.

37. Eu égard au télégramme de M. Prom Ieng, ancien haut fonctionnaire du régime provietnamien de Phnom Penh, j'estime que tout commentaire de ma part serait superflu.

38. La délégation de la République socialiste du Viet Nam et celle de son satellite laotien à la présente session pourraient y relever des fautes de français, des fautes de syntaxe et autres fautes grammaticales, mais cela n'enlèverait rien à la force du verdict sans appel qu'il constitue à l'encontre des colonialistes vietnamiens.

39. Je remercie à l'avance, au nom de mon pays et de son gouvernement, toutes les délégations éprises de justice pour la décision qu'elles vont prendre au sujet du Kampuchea. Elles auront une fois de plus démontré que cette assemblée reste fidèle à la Charte des Nations Unies et attachée à ses principes.

40. En conclusion, je prie tous les représentants de bien vouloir voter contre l'amendement vietnamien, l'amendement laotien, contenu dans le document A/37/L.8 et Add.1.

41. M. KASEMSRI (Thaïlande) [*interprétation de l'anglais*] : Nous sommes saisis de deux documents : le document A/37/543, qui est le premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, dans lequel figure un projet de résolution qui recommande à l'Assemblée générale d'approuver ce rapport, et le document A/37/L.8 et Add.1, parrainé par plusieurs délégations, qui contient un amendement au projet de résolution, amendement qui demande à l'Assemblée de faire une exception en ce qui concerne les pouvoirs de la délégation du Kampuchea démocratique.

42. L'Assemblée générale, au cours des trois dernières années, s'est prononcée à maintes reprises sur les pouvoirs de la délégation du Kampuchea démocratique, avec une marge d'appui toujours croissante. Cette année, ma délégation ne répétera pas tous les arguments déjà présentés dans le passé à l'appui de l'acceptation des pouvoirs du Kampuchea

démocratique. Cependant, cette année, la délégation thaïlandaise est en mesure de dire avec plus de force encore que l'Assemblée doit adopter le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs dont elle est saisie, ne serait-ce que parce que le projet de résolution proposé par la Commission a été adopté sans vote par cette dernière, bien qu'avec les réserves de deux des neuf membres de la Commission.

43. Les paragraphes 22 et 23 du premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs sont tout à fait explicites à cet égard. Le paragraphe 22 dit que le projet de résolution proposé par le Président a été adopté sans avoir été mis aux voix et le paragraphe 23 dit que le président a ensuite proposé à la Commission de recommander à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution. La proposition a été adoptée sans avoir été mise aux voix. Ma délégation pense donc que l'Assemblée générale, sur la base du rapport même, doit estimer que les pouvoirs du Kampuchea démocratique sont en bonne et due forme, conformément à l'article 27 du règlement intérieur, et qu'elle doit procéder à l'adoption du premier rapport de la Commission sans tarder.

44. Ma délégation pourrait donc conclure son plaidoyer en se fondant simplement sur le rapport de la Commission. Cependant, l'autre partie ayant présenté certains arguments, je me permettrai donc d'essayer d'examiner quelques-uns parmi les plus importants.

45. Tout d'abord, l'argument de l'effectivité de la prétendue autorité *de facto* du régime de Heng Samrin a été cité comme étant le critère principal permettant de mettre en doute la légitimité du Gouvernement du Kampuchea démocratique. Récemment, la mission vietnamienne a fait distribuer un mémorandum [A/37/549, annexe], émanant de prétendus juristes démocrates qui contient ce genre d'arguments. Je me permettrai de faire les observations suivantes à cet égard.

46. Premièrement, ce mémorandum ne nie pas de façon convaincante la légitimité du Gouvernement du Kampuchea démocratique. En fait, la thèse qu'il défend est la suivante : "C'est donc un critère objectif qui l'emporte — celui de l'effectivité et non un critère subjectif celui de la légitimité." [Ibid.]

47. Deuxièmement, le mémorandum ne nie pas de façon adéquate que la présence de 200 000 soldats vietnamiens contribue à assurer la prétendue effectivité du régime fantoche de Phnom Penh. Il dit simplement que de nombreux pays ont eu des troupes étrangères à l'intérieur de leurs frontières. Ma délégation, bien entendu, aimerait soumettre cette question aux pays dont le nom est mentionné dans le mémorandum. Cependant, le mémorandum fait référence à la seconde guerre mondiale et tire la conclusion suivante : "les alliés en 1940-44 auraient été des agresseurs et le gouvernement nazi serait le seul à pouvoir conserver le siège de l'Allemagne" [Ibid.].

48. Pour répondre à ce *reductio ad absurdum*, je dirai que le régime de Phnom Penh ressemble plus au régime de Vichy qui était maintenu au pouvoir par les forces d'occupation nazies.

49. Troisièmement, le mémorandum déclare :

"Les troupes vietnamiennes ont pénétré au Kampuchea après avoir fait l'objet d'agressions

répétées par les armées de Pol Pot dans toute la région frontalière et en état de légitime défense. Le régime khmer rouge ne limitait pas d'ailleurs ces attitudes provocatrices au Viet Nam; à l'époque la Thaïlande ne manquait pas aussi de s'en plaindre."

[Ibid.]

Il semble que les soi-disant juristes démocrates aient commodément oublié le principe de la proportionnalité. Si des incidents de frontière constituaient un motif légitime d'invasion et d'occupation éhontées d'un pays étranger, l'action d'Israël au Liban aurait du être louée au lieu d'être condamnée par le monde. Il est vrai que de nombreux villageois thaïlandais ont été tués au cours de ces incidents, mais il est tout aussi vrai qu'un grand nombre d'entre eux sont encore tués à l'heure actuelle, et cette fois par les forces vietnamiennes venant du Kampuchea. Le fait est que la Thaïlande n'a pas envahi le Kampuchea, mais que le Viet Nam a saisi l'occasion de le faire.

50. Quatrièmement et enfin, le mémorandum avertit l'Assemblée générale que "vouloir isoler Phnom Penh aujourd'hui c'est renforcer sa dépendance à l'égard du Viet Nam que l'on dénonce par ailleurs comme étant le vice des vices" [Ibid.]. Je préférerais naturellement écouter les commentaires du représentant du Viet Nam à propos de cette question.

51. Le 22 juin 1982, le nouveau Gouvernement du Kampuchea démocratique a été formé sous la présidence de Son Altesse royale le prince Norodom Sihanouk. Nous venons d'entendre une déclaration fort éloquente de Son Altesse royale en sa qualité de chef de la délégation du Kampuchea démocratique. Ma délégation considère la formation du nouveau Gouvernement du Kampuchea démocratique comme un fait extrêmement positif et encourageant qui, pour les raisons suivantes, mérite l'appui de tous les pays épris de paix et de justice. Premièrement, le nouveau Gouvernement du Kampuchea démocratique a été le résultat de négociations très longues et ardues entre les trois partis khmers qui le composent et dont les divergences politiques antérieures sont bien connues. Mais pour des raisons de patriotisme, ils ont décidé de s'unir en vue de redonner à leur patrie sa souveraineté et son indépendance et de la mettre à l'abri du joug de l'occupation étrangère et de la domination étrangère. Deuxièmement, la formation du nouveau Gouvernement du Kampuchea démocratique a été un changement de gouvernement pacifique interne. Elle a été le résultat d'une décision des trois partis nationalistes khmers eux-mêmes, et il a été convenu que le nouveau gouvernement se situerait dans le cadre et la légitimité de l'Etat du Kampuchea démocratique, qui est un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. Troisièmement, la formation du nouveau Gouvernement du Kampuchea démocratique est la claire manifestation de la volonté politique et de la décision collective des Kampuchéens de toutes factions de libérer leur pays de l'occupation étrangère armée. Quatrièmement, la formation du nouveau Gouvernement du Kampuchea démocratique était conforme aux objectifs de la Déclaration sur le Kampuchea¹.

M. Hollai (Hongrie), président, prend la présidence.

52. Il est également important de noter que les trois principaux mouvements nationalistes constituant le

Gouvernement du Kampuchea démocratique, sous la présidence du prince Norodom Sihanouk, ont entériné politiquement cette déclaration et les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

53. Le Gouvernement du Kampuchea démocratique a le droit légitime d'occuper son siège à l'Assemblée générale, car il est le seul légitime et effectif gouvernement du Kampuchea, et ses pouvoirs lui ont été conférés en bonne et due forme et ont été reconnus comme étant valides par la Commission de vérification des pouvoirs sans même recourir à un vote, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée.

54. Par conséquent, sur cette question des pouvoirs du Kampuchea démocratique, suivons donc le règlement intérieur et défendons en même temps les principes de la Charte. Ce faisant, nous défendrons le droit du peuple du Kampuchea de décider de son propre avenir et de vivre en tant que pays souverain, indépendant et non aligné.

55. Ma délégation prie instamment l'Assemblée de s'opposer à l'amendement présenté et d'approuver le premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

56. M. NISIBORI (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser personnellement mes très chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la trente-septième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que, grâce à votre grande expérience des travaux de l'Organisation des Nations Unies et grâce à votre sagesse, cette session sera très fructueuse.

57. Comme ma délégation l'a déjà fait remarquer précédemment, nous estimons que la Commission de vérification des pouvoirs est uniquement autorisée à vérifier si les pouvoirs présentés par les délégations sont conformes à l'article 27 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. Ma délégation estime que la validité des pouvoirs doit faire l'objet d'un examen objectif et impartial et doit être exclusivement considérée du point de vue juridique et technique. C'est pourquoi ma délégation appuie entièrement la recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs invitant l'Assemblée à approuver son premier rapport, qui mentionne sa décision d'accepter les pouvoirs des représentants de tous les Etats Membres qui y sont mentionnés, y compris le Kampuchea démocratique.

58. Ainsi que l'a rappelé le Secrétaire général et comme l'a accepté la Commission de vérification des pouvoirs, les pouvoirs des représentants du Kampuchea démocratique sont en bonne et due forme et leur validité ne fait aucun doute. Par conséquent, l'Assemblée n'a aucune raison de rejeter ces pouvoirs. Ma délégation ne peut pas accepter l'amendement qui vise à nier les pouvoirs des représentants du Kampuchea démocratique.

59. A ce propos, ma délégation rappelle à l'Assemblée que si elle refuse d'octroyer les pouvoirs aux représentants du Kampuchea démocratique cela conduira les Nations Unies à reconnaître le fait accompli de la situation actuelle qui a été créée par l'intervention des troupes étrangères au Kampuchea.

60. En conclusion, ma délégation se félicite de la formation du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique. Nous sommes heureux de constater que le Kampuchea démocratique a ainsi élargi ses bases et nous espérons que cette évolution lui permettra de parvenir à une solution politique globale du problème kampuchéen.

61. M LING QING (Chine) [*interprétation du chinois*] : La délégation chinoise appuie les recommandations faites par la Commission de vérification des pouvoirs à l'Assemblée générale et rejette l'amendement qui figure au document A/37/L.8 et Add.1. Que l'on se place du point de vue des principes ou du point de vue de la procédure, le Kampuchea démocratique a parfaitement le droit de continuer à occuper le siège qui lui revient légalement à l'Organisation des Nations Unies.

62. Le Kampuchea démocratique est un Etat indépendant, neutre et non aligné. Le Gouvernement du Kampuchea démocratique est le seul gouvernement légitime de ce pays. Ce n'est qu'en raison de l'invasion et de l'occupation militaire par un Etat voisin, il y a quatre ans, que le Gouvernement du Kampuchea démocratique s'est vu obligé de quitter temporairement sa capitale pour les vastes régions rurales afin de diriger les forces armées patriotiques et la population dans la lutte contre les envahisseurs étrangers. Le peuple kampuchéen est un peuple héroïque qui consentira tous les sacrifices et qui endurera toutes les épreuves pour défendre son indépendance nationale, sa liberté et sa survie. Il mène une guerre de libération nationale et a remporté victoire sur victoire dans des conditions extrêmement difficiles. Le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, qui a été créé récemment sous la présidence du prince Norodom Sihanouk, souligne la ferme volonté du peuple kampuchéen de serrer ses rangs pour combattre l'agression étrangère et défendre son indépendance nationale et sa souveraineté. Nous sommes certains qu'il remportera des victoires de plus en plus importantes dans sa juste lutte jusqu'à ce que tous les envahisseurs soient finalement expulsés du territoire kampuchéen.

63. Les auteurs de l'agression ont sombré dans l'absurdité en essayant de refuser les pouvoirs au Kampuchea démocratique.

64. Premièrement, ils ont joué l'argument de la "légitimité" en prétendant que le régime fantoche de Phnom Penh est le gouvernement légitime qui a été établi à la suite d'une "élection". C'est tout simplement un mensonge. Tout le monde sait que le régime de Heng Samrin a été mis en place par les envahisseurs étrangers. La prétendue "élection" n'était rien d'autre qu'une farce mise en scène par les envahisseurs étrangers et à la force des baïonnettes. *Jus ex injuria non oritur* — ce qui veut dire un bien ne peut pas jaillir d'un mal. Quelle que soit la longévité de ce régime fantoche, il ne saurait avoir aucune légitimité. Au contraire, le Kampuchea démocratique est un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies et une victime de l'invasion étrangère. Mais l'invasion étrangère ne saurait en aucune façon altérer la légitimité d'un Etat souverain. C'est pourquoi, le Kampuchea démocratique a pleinement le droit de continuer à occuper le siège qui lui revient de droit à l'ONU.

En outre, les pouvoirs du Kampuchea démocratique ont été présentés conformément aux exigences pertinentes des Nations Unies et au règlement intérieur de l'Assemblée générale, et ils sont tout à fait valides. Le défi présenté par le Viet Nam à propos de la validité des pouvoirs du Kampuchea démocratique vise à légaliser sa propre agression contre ce pays. Ce serait une violation flagrante de la Charte et des normes qui régissent les relations internationales, et la communauté internationale ne peut en aucune façon envisager une telle mesure.

65. Deuxièmement, on a prétendu que le régime fantoche de Phnom Penh est en droit d'occuper le siège du Kampuchea à l'ONU parce qu'il assure le contrôle "effectif" du territoire et de la population de ce pays. Il s'agit là encore d'un argument totalement fallacieux. Il convient de faire observer qu'un changement de gouvernement est un phénomène courant dans n'importe quel pays. Mais, en tout cas, il faut savoir si un tel changement a été opéré à la suite d'une agression étrangère ou s'il a été décidé par la population de ce pays. Il convient de rappeler que lorsque de nombreux pays étaient soumis à l'agression ou à l'occupation étrangères durant la seconde guerre mondiale, la communauté internationale a reconnu que les gouvernements en exil étaient les véritables représentants des intérêts nationaux de ces pays et non pas les régimes fantoches qui contrôlaient les territoires. Le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique n'est pas un gouvernement en exil, car il opère sur le territoire kampuchéen et mène effectivement, avec les forces patriotiques et la population, le combat contre les agresseurs.

66. Le régime fantoche de Phnom Penh est loin de contrôler — et encore moins de contrôler "effectivement" — l'ensemble du territoire ou de la population du pays. Les maîtres véritables sont les 200 000 hommes des troupes étrangères d'agression et les hordes de "conseillers" étrangers qui occupent et contrôlent actuellement les centres urbains du Kampuchea. Le régime de Phnom Penh ne saurait survivre un seul jour sans l'appui des troupes d'agression. Reconnaître la légitimité de ce régime fantoche équivaldrait à reconnaître et même à récompenser l'agression. Dans ce cas, comment pourrait-on garantir l'indépendance et la souveraineté des pays petits et faibles ?

67. Troisièmement, on a suggéré que le siège du Kampuchea soit temporairement laissé "vacant". C'est là une manœuvre trop transparente qui a pour but de répudier les pouvoirs en due forme du Kampuchea démocratique et d'imposer en définitive le régime fantoche de Heng Samrin à la communauté internationale. C'est là une tentative pour faire accepter par les Nations Unies le fait accompli de l'agression du Viet Nam contre le Kampuchea. Agir de la sorte ne ferait que créer un précédent dangereux dans les relations internationales. Cela signifierait qu'un pays plus fort du point de vue militaire pourrait se sentir libre d'envahir ou d'occuper un voisin plus faible par la force armée et d'imposer à la communauté internationale un régime fantoche qu'il aurait mis en place par la force des baïonnettes. Dans ce cas, peut-on réellement parler de vérité ou de justice ? Cependant, nous sommes certains que la vérité triomphera de la puis-

sance et que la justice sera défendue par la communauté internationale.

68. Pour préserver les principes fondamentaux de la Charte et les normes qui doivent régir les relations internationales, et pour sauvegarder l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des États contre l'agression et l'ingérence étrangères, la délégation chinoise rejette fermement l'amendement qui figure dans le document A/37/L.8 et Add.1, relatif aux pouvoirs du Kampuchea démocratique. Nous invitons l'Assemblée à s'en tenir aux décisions correctes qu'elle a prises lors de ses sessions antérieures en approuvant la recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs.

69. En outre, la délégation chinoise estime nécessaire de réitérer que l'intervention militaire en Afghanistan par l'Union soviétique est inacceptable. Le fait que M. Dost, de l'Afghanistan, a été autorisé à participer à la trente-septième session de l'Assemblée générale ne devrait nullement être interprété comme une approbation de notre part de la situation créée par l'occupation de ce pays par des troupes étrangères.

70. M. MORENO-SALCEDO (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Etant donné que la question que nous sommes en train de débattre a été discutée à maintes reprises et longuement par cette assemblée, je serai très bref. L'un des premiers actes de l'Assemblée immédiatement après la séance d'ouverture de septembre a été la constitution d'une commission chargée d'examiner les pouvoirs des délégations participant à nos débats et à nos travaux. Cette commission, composée de personnes éminentes, pleines d'expérience et de savoir, a maintenant terminé sa tâche. Elle a recommandé que les pouvoirs des délégations dont les noms figurent dans son rapport, et parmi lesquels est celui du Kampuchea démocratique, soient acceptés.

71. La Commission s'étant acquittée fidèlement de sa tâche, conformément à nos instructions, ma délégation pense que nous devrions accepter ses conclusions. Certaines délégations, cependant, contestent la recommandation de la Commission en proposant de rejeter les pouvoirs du Kampuchea démocratique.

72. Ma délégation ne voit pas comment nous pourrions agir de la sorte. Le Gouvernement du Kampuchea démocratique est reconnu et accepté par les Nations Unies depuis 1975. De même, depuis cette année, la délégation du Kampuchea a participé sans interruption aux travaux de cette assemblée. Pourquoi donc cette délégation devrait-elle être maintenant exclue ? Les raisons avancées ne sont pas très claires, mais les accusations lancées contre la délégation du Kampuchea démocratique impliquent son illégalité.

73. Illégalité ? Mais comment le Gouvernement du Kampuchea démocratique — et par suite également sa délégation — pourrait-il être illégal alors que les membres de cette même assemblée ont voté en 1975 pour le reconnaître ? Nombreux sont les représentants présents aujourd'hui qui se rappelleront combien nos murs ont retenti de paroles de louange, d'encouragement et d'appui pour le Gouvernement et la délégation du Kampuchea démocratique, paroles prononcées par les représentants du Viet Nam et du Laos, ni plus ni moins.

74. Le Gouvernement du Kampuchea démocratique a été accepté par les Nations Unies en 1975 et depuis lors il n'a jamais cessé d'être Membre de l'Organisation et, puisque sa délégation a participé sans interruption aux travaux de cette assemblée, ma délégation estime que ses pouvoirs sont valables aujourd'hui, tout comme ils l'étaient en 1975, et que la délégation du Kampuchea démocratique devrait être autorisée à continuer à siéger au sein de cette assemblée.

75. Le gouvernement actuel du Kampuchea démocratique est également accusé de ne pas représenter le peuple kampuchéen. Comment pourrions-nous le croire alors que son président est le prince Norodom Sihanouk lui-même, qui est vénéré par son peuple et dont le patriotisme et le dévouement envers son pays ne peuvent être contestés ? Comment le prince Sihanouk et les membres de son gouvernement de coalition auraient-ils pu prêter serment sur le sol kampuchéen si le peuple héroïque du Kampuchea, si longtemps éprouvé, ne s'était pas tenu à leurs côtés ? Ce n'est pas un secret — en fait, c'est de notoriété publique — que le Gouvernement démocratique du Kampuchea, ayant à sa tête le prince Sihanouk, tient en respect sur son territoire 200 000 hommes de troupes étrangères et qu'il exerce son droit de souveraineté sur son propre territoire.

76. Ma délégation pense que la Charte des Nations Unies devrait être respectée en acceptant les pouvoirs de la délégation du Kampuchea démocratique, dirigée par le prince Norodom Sihanouk. Nous assurerions de la sorte la primauté du droit qui est le bastion des droits de l'homme.

77. M. ZAINAL ABIDIN (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : Au cours des trois dernières années, la Commission de vérification des pouvoirs a examiné et approuvé les pouvoirs des représentants du Kampuchea démocratique. Les recommandations de la Commission ont fait par la suite l'objet d'un débat et ont été approuvées par une majorité écrasante de votes dans cette enceinte même. Aujourd'hui, hélas, nous sommes saisis à nouveau de ce problème. Quoi qu'il en soit, ma délégation est convaincue que l'Assemblée générale, à l'issue de ce débat, réitérera son acceptation des pouvoirs des représentants du Kampuchea démocratique, conformément au règlement intérieur.

78. Au risque de me répéter, et de peur que nous ne l'oublions, je souhaite rappeler brièvement ce qui s'est passé. L'Assemblée a entendu de nombreuses déclarations décrivant les événements tragiques qui se déroulaient au Kampuchea lorsque 100 000 soldats vietnamiens environ sont entrés dans ce pays et ont forcé le gouvernement en place à fuir Phnom Penh. Ces forces étrangères ont alors installé un régime dirigé par Heng Samrin, régime entièrement à la solde de la puissance dominante.

79. La présence d'une puissance étrangère se poursuit encore aujourd'hui, avec 200 000 soldats toujours installés au Kampuchea. Cette prétendue intervention faite dans les meilleures intentions a privé le peuple du Kampuchea du droit de déterminer son propre avenir et ses destinées, a déplacé des centaines de milliers de Kampuchéens ordinaires et les a obligés à chercher refuge en Thaïlande. Ces réfugiés sont toujours là, en Thaïlande, et sont disséminés le long

de la frontière kampuchéo-thaïlandaise. Ils sont toujours poursuivis et abattus par ces forces étrangères.

80. Compte tenu de ces circonstances, comment cette assemblée pourrait-elle rejeter les pouvoirs des représentants du Kampuchea démocratique ? L'invasion et l'occupation du Kampuchea par des troupes étrangères a constitué une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des normes reconnues devant régir les relations internationales.

81. L'Assemblée ne peut pas récompenser l'agression en refusant à la partie qui l'a subie le droit de représenter son pays. Excuser de tels agissements reviendrait à accepter la loi de la jungle où la force prime le droit. Admettre ces actes d'agression signifierait aussi qu'on rejette les principes de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, celui du non-recours à la force dans les relations internationales et celui en vertu duquel nous avons l'obligation de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques, principes consacrés par les Nations Unies afin de garantir la paix et la stabilité internationales.

82. Le Gouvernement du Kampuchea démocratique, qui jouit d'un fort appui de la part des forces nationalistes, comprend maintenant les trois factions nationalistes, sous la direction de Son Altesse Royale le prince Norodom Sihanouk. Voilà qui atteste bien du profond désir du peuple kampuchéen de voir redresser les torts qu'il a subis et restaurer la liberté, l'indépendance et la dignité de sa patrie bien-aimée. On a prétendu que le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique n'était qu'un changement artificiel, une illusion. Ces allégations irresponsables, d'où qu'elles viennent, sont bien regrettables si l'on songe à l'amer combat que ce peuple mène toujours contre les forces d'invasion et aux principes élevés que nous nous devons de défendre en tant qu'Etats Membres responsables de l'Organisation. Que pourrait-il y avoir de plus illusoire, de plus artificiel, que le régime qui a été mis en place grâce à l'intervention d'une puissance étrangère, un régime qui s'écroulerait à coup sûr sans la présence de 200 000 hommes de troupes étrangères qui continuent à harasser les forces nationalistes au Kampuchea, le long de la frontière entre ce pays et la Thaïlande ?

83. La détermination, la sagesse et, surtout, le patriotisme profond des forces nationalistes kampuchéennes, qui veulent rester unies pour faire face à la tragédie qui afflige leur pays, méritent toute notre admiration. La Malaisie s'en félicite et y voit une étape positive marquante vers le règlement politique global du problème du Kampuchea. Il est regrettable que le Viet Nam persiste à vouloir imposer une solution militaire à la situation qui règne au Kampuchea. C'est pourquoi la légitimité des nationalistes kampuchéens qui veulent libérer leur pays de la domination étrangère doit être reconnue.

84. Il est encourageant de constater que le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique a maintenant à sa tête Son Altesse Royale le prince Norodom Sihanouk, patriote respecté au sein de la communauté internationale. Le Prince est très aimé du peuple khmer. Il est aussi l'un des pères fondateurs du mouvement des pays non alignés. Il a traversé de

dures épreuves dans sa lutte pour établir un Etat neutre et véritablement non aligné au Kampuchea. Le gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, qui comprend les trois factions nationalistes, offre une chance aux parties intéressées de rechercher sincèrement une solution politique globale au problème du Kampuchea. En fait, c'est le seul choix politique possible. Le Viet Nam devrait saisir cette occasion.

85. La communauté internationale, comme le prouve l'adoption des résolutions 34/22, 35/6 et 36/5 de l'Assemblée générale, a réclamé à l'unanimité le retrait total des forces étrangères du Kampuchea. Elle a demandé en outre que le droit à l'autodétermination puisse être exercé au Kampuchea afin de permettre au peuple de choisir de façon démocratique son propre gouvernement, à l'abri de toute intervention ou coercition étrangère. Cette position a également été confirmée par la Conférence internationale sur le Kampuchea, qui s'est réunie à New York en juillet 1981. Nous avons là un cadre complet pour une solution propre à sauvegarder les intérêts de toutes les parties intéressées. Ces appels, hélas, ont été ignorés par la puissance occupante qu'obsède son désir d'imposer une solution militaire à l'impasse politique dans laquelle ce malheureux pays se trouve.

86. L'Asie du Sud-Est est une région composée de petits pays dont les peuples ne souhaitent qu'être à même d'édifier leur nation et poursuivre leur développement économique. Nous n'en demandons pas plus. Mais, pour que la paix et la stabilité règnent, il faut qu'on observe strictement les principes de la Charte. Si l'on en juge par les événements qui se déroulent au Kampuchea, c'est le contraire qui se produit. Il faut trouver à ce problème une solution propre à rétablir la paix et l'harmonie dans la région, de façon que nous puissions y vivre dans un esprit de bon voisinage, sans méfiance ni soupçons, et sans devenir les pions des puissances étrangères dans leurs luttes idéologiques. Notre but ultime, c'est la création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité.

87. La situation politique au Kampuchea n'a pas changé, bien que certains prétendent qu'un retrait partiel a été opéré. Le Kampuchea est toujours sous occupation étrangère et son régime est maintenu au pouvoir par la présence, sur son territoire, de plus de 200 000 hommes de troupes vietnamiennes, ce qui représente la plus grande concentration de forces d'invasion jamais vue dans le monde. Le choix qui se présente à l'Assemblée est clair : rejeter les pouvoirs du Kampuchea démocratique équivaldrait, pour les Nations Unies, à reconnaître que la situation au Kampuchea est un fait accompli; persister à vouloir octroyer au Kampuchea démocratique le siège qui lui revient renforcerait notre adhésion aux principes de la Charte des Nations Unies et notre foi dans le droit international.

88. Ma délégation se déclare donc en faveur de l'acceptation des pouvoirs du Kampuchea démocratique et rejette l'amendement qui figure dans le document A/37/L.8 et Add.1.

89. M. LOS (Papouasie-Nouvelle-Guinée) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation appuie pleinement les recommandations de la Commission de vérification des pouvoirs.

90. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, la Papouasie-Nouvelle-Guinée estime que le Gouvernement du Kampuchea démocratique est le seul représentant légitime du peuple de ce pays. Nous appuyons donc pleinement l'acceptation des pouvoirs de sa délégation.

91. Ma délégation, si elle n'excuse pas les agissements du régime précédent au Kampuchea démocratique, qui ont donné lieu à tant de souffrances humaines et de dévastations, pense cependant que l'invasion de ce pays par le Viet Nam est une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et une grave menace à la paix et à la sécurité de cette région et du monde entier.

92. La paix et la sécurité étant une nécessité dans la région, nous nous sommes donc félicités de la constitution du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique sous la présidence du prince Norodom Sihanouk. Tant que les forces vietnamiennes seront là-bas, ma délégation appuiera avec force les pouvoirs du Kampuchea démocratique.

93. M. GOLOB (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : J'estime inutile de commenter longuement la question des pouvoirs du Kampuchea démocratique à l'Organisation des Nations Unies puisque la délégation yougoslave a, par son vote, déjà exprimé son opinion à cet égard en diverses occasions. Cependant, l'amendement soumis à notre examen présente deux aspects : un aspect procédural et un aspect politique. Ma délégation ne peut voter et ne votera pas pour cet amendement, quel que soit le point de vue d'où l'on se place.

94. Si l'on veut commenter l'aspect procédural, la Commission de vérification des pouvoirs a examiné les pouvoirs de tous les Etats Membres, parmi lesquels ceux du Kampuchea démocratique, et les a déclarés valides. D'après le rapport de la Commission, nous pouvons voir que les pouvoirs du Kampuchea démocratique ont fait l'objet d'un débat et que la recommandation de la Commission est clairement énoncée; à notre avis, elle est pleinement justifiée. Il est évident que la Commission est parvenue à la conclusion que les pouvoirs du Kampuchea démocratique sont conformes à l'article 27 du règlement intérieur et, en conséquence, sur la base de l'article 28, elle nous a présenté son rapport. Tel était le mandat de la Commission, dont elle s'est pleinement acquittée. La Commission, présidée par le représentant des Bahamas, M. Davidson L. Hepburn, n'a pas outrepassé sa compétence.

95. Cependant, ceux qui nient la validité des pouvoirs du Kampuchea démocratique se fondent sur d'autres arguments que des arguments de procédure. Ils soulèvent des considérations d'ordre politique. Il pourrait donc être utile de dire quelques mots également au sujet de cet aspect.

96. Le Kampuchea démocratique est Membre de l'Organisation des Nations Unies et les représentants de son gouvernement sont les représentants légitimes du Kampuchea démocratique. Ce fait a été réaffirmé par l'Assemblée générale en diverses occasions.

97. Le peuple du Kampuchea démocratique et son gouvernement légal ont, pendant des années, lutté pour la libération du pays, pour son indépendance et

sa souveraineté. Le peuple du Kampuchea démocratique et son gouvernement légitime luttent à la fois contre les forces d'occupation et contre le régime qui a été établi, maintenu en place et appuyé par l'envahisseur, régime qui ne représente que la machine de guerre de l'envahisseur.

98. Un fait très positif et important est survenu. Le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique a été créé. La formation de ce gouvernement est l'expression du droit sacré et inaliénable, dont jouit chaque peuple, d'unir toutes ses forces pour expulser l'envahisseur étranger et pour choisir lui-même sa propre destinée.

99. L'établissement du Gouvernement de coalition a renforcé l'unité de toutes les forces du Kampuchea qui luttent contre l'intervention et l'occupation étrangères. Son but est de rétablir l'indépendance et la souveraineté du Kampuchea démocratique non aligné. Il est dirigé par le président du Kampuchea démocratique, Son Altesse Royale le prince Norodom Sihanouk. Le prince Sihanouk est l'un des pères fondateurs du mouvement des pays non alignés et il a participé à la première Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à Belgrade il y a 21 ans ainsi qu'à d'autres conférences des pays non alignés. Il a donné la preuve, en diverses occasions et dans des circonstances très difficiles, de sa fidélité aux principes de la Charte des Nations Unies et à la politique de non-alignement, et il est célèbre, respecté et reconnu bien au-delà des frontières de son pays.

100. Nous sommes sur le point d'accepter les pouvoirs du gouvernement d'un pays qui a été envahi et est occupé. Qu'advierait-il de nous si nous approuvions le droit d'un Etat voisin d'établir un gouvernement et un régime qui lui plaisent dans un autre pays voisin ? Rappelant précisément la Charte ainsi que les principes du non-alignement et, notamment, un des principes les plus fondamentaux, qui est l'interdiction du recours à la force dans les relations internationales, réaffirmant en conséquence l'inadmissibilité des situations créées par des interventions militaires étrangères, nous ne pouvons accepter que les droits du Gouvernement du Kampuchea démocratique soient mis en question; bien au contraire, nous exigeons qu'ils soient confirmés.

101. M. VO ANH TUAN (Viet Nam) : Cette année, l'Assemblée générale est appelée, une fois de plus, à faire une chose qu'elle n'aurait pas dû faire, à savoir discuter la question de la représentation du Kampuchea, car cette question est résolue depuis le 7 janvier 1979, jour où le peuple kampuchéen s'est soulevé pour renverser le régime génocide et prendre sa destinée en main. Depuis lors, l'humanité progressiste a fait un choix définitif entre, d'une part, les bourreaux du régime défunt de génocide de Pol Pot qui, par leur cruauté sans pareille, ont voulu faire reculer la société kampuchéenne au temps de l'esclavage et, d'autre part, le peuple kampuchéen qui, survivant du génocide, est en train de ressusciter la nation khmère connue pour sa civilisation d'Angkor.

102. Si l'Assemblée générale doit encore débattre la question de la représentation du Kampuchea, c'est qu'il existe des gens qui clament à cor et à cri qu'ils "défendent les droits de l'homme" pour dissimuler

le fait qu'ils défendent, en réalité, les criminels de génocide, les sionistes, les racistes, les néofascistes. Car il existe des personnes qui se prétendent défenseurs des buts et principes de la Charte des Nations Unies pour s'opposer, sous l'enseigne de l'ONU, au droit à l'autodétermination des peuples, violant l'indépendance, la souveraineté et s'ingérant dans les affaires intérieures d'autres pays. Ces personnes ne sont autres que celles qui ont donné pour instruction à la clique de Pol Pot de massacrer 3 millions de Kampuchéens, celles qui ont mené la guerre d'agression avec l'utilisation des armes et matériels de guerre les plus sophistiqués, à l'exception des armes nucléaires, contre les peuples des pays indochinois.

103. Cependant, malgré toutes les professions de foi de ses auteurs, les arguments justifiant le vote pour la clique de Pol Pot à l'ONU sont de moins en moins payants. C'est pourquoi, cette année, on a dû hâtivement mettre sur pied le prétendu "Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique", le qualifiant de "nouvelle alliance" qui, à ce qu'affirment ses créateurs, n'est pas du tout le régime défunt de génocide de Pol Pot.

104. Où est donc la vérité ? Il s'agit là, en réalité, du groupe de Pol Pot déguisé. En effet, dans son numéro du 17 juillet 1982, le quotidien japonais *Asahi Shimbun* a écrit à ce propos ce qui suit :

"Quelque chose de dégoûtant, mais qui devait être fait, a été accompli : on a décoré du masque de Son Sann et du chapeau de Sihanouk le corps du Kampuchea démocratique de Pol Pot, criminel odieux qui a été condamné pour ses massacres sans discrimination, et on a dénommé tout cela "Gouvernement de coalition."

105. Immédiatement après le renversement de la clique de Pol Pot par le peuple kampuchéen, Pékin a dressé un plan à long terme en vue de récupérer le Kampuchea, d'y imposer de nouveau le régime de génocide, de saper l'indépendance et la souveraineté des trois pays indochinois et de provoquer la tension en Asie du Sud-Est. Les autorités chinoises ont équipé et entretenu les débris des bandes armées de Pol Pot dans des sanctuaires situés le long de la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande, dans l'espoir de les aider à revenir au Kampuchea par la force des armes. D'autre part, elles ont cherché à camoufler le visage odieux de la clique de Pol Pot en l'incitant à entrer en alliance avec les autres factions khmères réactionnaires.

106. Cinq jours seulement après le renversement du régime de Pol Pot, Deng Xiaoping lui-même a donné des instructions en ce sens au criminel Ieng Sary :

"En vue de gagner la sympathie de nombreuses personnes, vous devez fonder un front uni avec Sihanouk, car cela aura une influence sur un certain nombre de personnes et sur le front de libération de Son Sann, ces forces se trouvant maintenant aux Etats-Unis d'Amérique et dans d'autres pays tels que la Thaïlande."

Deng Xiaoping a également averti Ieng Sary de "ne pas relâcher la vigilance à l'égard de Sihanouk" et a souligné qu'une telle alliance aurait une signification d'une grande importance stratégique.

107. Ce sont là des extraits du procès-verbal de l'entretien entre Deng Xiaoping et Ieng Sary le 13 janvier 1979. Depuis lors, la Chine et les Etats-Unis sont entrés en collusion en vue de former dans le meilleur délai une alliance entre les trois factions de khmers réactionnaires. Cependant, des contradictions sérieuses les divisent. Sihanouk n'a-t-il pas lui-même maintes fois déclaré que coopérer avec la clique de Pol Pot équivaldrait à coopérer avec les bourreaux du peuple kampuchéen ?

108. Cependant, le temps ne travaille pas en faveur de la clique de Pol Pot et de ses patrons. Leurs plans militaires annuels de la saison des pluies, en particulier celui de 1981, visant à grignoter, dans les meilleures perspectives, quelques morceaux du territoire kampuchéen, ont fait long feu. Ainsi toute illusion de prendre pied sur le territoire du Kampuchea s'est dissipée. Entre-temps, dans l'arène internationale, la tendance à expulser la clique de Pol Pot de l'ONU va croissant. Devant cette situation, les autorités de Pékin se sont vues obligées de faire naître à tout prix cette alliance. Aussi le prétendu "Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique" a-t-il été formé à Kuala Lumpur. Le *Die Welt*, un journal de l'Allemagne de l'Ouest, dans son numéro du 24 juin 1982, a remarqué à juste titre que "cette alliance est entièrement au service des considérations de la politique extérieure de la Chine".

109. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la déclaration de formation du "Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique" pour réaliser que ce gouvernement est toujours celui de Pol Pot, tous les pouvoirs restant entre les mains de Pol Pot, Ieng Sary et Khieu Samphan. Cette déclaration n'a pas pu, par ailleurs, dissimuler les contradictions profondes entre les trois factions rivales et laisse facilement présager que les perspectives de cette alliance "groupant dans un même lit ceux qui couvent des rêves différents" sont éminemment précaires. En effet, la déclaration de Kuala Lumpur sur la formation du "Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique" stipule expressément que

"chacune des trois parties participant à la coalition se réserve le droit de liberté d'action pour garantir sa propre continuité au cas où surviendrait une impasse qui rendrait le Gouvernement de coalition inopérant. Dans ce cas, le présent Etat du Kampuchea démocratique présidé par M. Khieu Samphan aurait le droit de recommencer ses activités... en qualité d'Etat Membre de l'ONU pour assurer la continuité du Kampuchea démocratique."

110. A propos de la clique de Pol Pot, l'humanité progressiste n'oubliera jamais ses crimes de génocide avec 3 millions de Kampuchéens sauvagement massacrés. Sous le régime de Pol Pot, le Kampuchea était jonché de fosses communes des victimes du génocide. Aujourd'hui encore, de temps en temps, on en découvre de nouvelles. Citons quelques exemples : une fosse commune contenant les restes de 1 450 personnes a été découverte, il y a quelque temps, dans la commune de Sway Toenr, province de Sway Rieng, à plus de 100 kilomètres au sud de Phnom Penh. Tout récemment, selon une nouvelle de l'agence d'information SPK, en date du 20 octobre 1982, environ 100 fosses communes contenant les restes de quelque 16 000 personnes ont été découvertes dans l'îlot de

Koh Thmei, dans le district de Saang, à 50 km au sud de Phnom Penh.

111. Nombre d'étrangers qui sont venus à Phnom Penh ont eu l'occasion de visiter l'ancienne prison de Toul Sleng, sinistrement renommée pour les massacres perpétrés par la clique de Pol Pot contre des dizaines de milliers de personnes, y compris des étrangers. Lors d'une conférence de presse tenue le 1^{er} octobre dernier, le Ministère de la culture et de l'information de la République populaire du Kampuchea a fait savoir que la clique de Pol Pot a emprisonné, torturé et massacré dans cette prison au moins 110 étrangers, dont 85 ont été identifiés, parmi lesquels se trouvaient 31 Thaïlandais, 24 Pakistanais, 14 Indiens, 5 Américains, 4 Laotiens, 3 Français, 2 Australiens, un Néo-Zélandais et un Anglais.

112. Là, se révèle au grand jour la nature de génocide de la clique de Pol Pot. On voit mal comment les autorités chinoises pourraient se servir de la formation du soi-disant gouvernement de coalition pour tenter de leurrer l'opinion publique et receler la nature inchangée de Pol Pot et consorts. Sous quelque prétexte que ce soit, soutenir le soi-disant gouvernement de coalition équivaldrait à soutenir Pol Pot, à prêter la main aux dirigeants de Pékin ou à les favoriser dans leurs tentatives de réimposer la clique de Pol Pot au peuple kampuchéen et d'entraver le dialogue entre les deux groupes de pays de l'Indochine et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en vue d'un règlement pacifique des problèmes de la région de l'Asie du Sud-Est.

113. Il convient de souligner que le fait d'accorder la représentation à l'ONU à un groupe de personnes qui prétendent être un gouvernement de coalition formé à l'étranger constitue en soi un précédent très dangereux pour les Etats Membres de l'Organisation. Il est regrettable que certains pays aient prêté la main à la Chine pour entretenir la clique de Pol Pot et former le prétendu gouvernement de coalition en exil afin de s'opposer à la renaissance du peuple kampuchéen. Cet acte n'est nullement de nature à contribuer à la restauration de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est; il crée, au contraire, un dangereux précédent pour ces pays mêmes au moment où la Chine continue à entretenir des groupes de maoïstes dans divers pays de la région à des fins de subversion contre eux.

114. A l'heure actuelle se développe un vaste mouvement populaire de par le monde, qui exige l'expulsion de la clique de Pol Pot de l'ONU. Ce mouvement est en train de gagner en ampleur plusieurs pays, dont les Etats-Unis d'Amérique. Le comité national américain pour l'expulsion de la clique de Pol Pot de l'ONU a envoyé une lettre ouverte au président Reagan contenant une pétition portant plus de 3 000 signatures émanant de différentes couches de la population américaine et demandant au Gouvernement des Etats-Unis de ne pas voter pour le maintien du siège du Kampuchea à la prétendue "alliance tripartite".

115. Le 15 septembre dernier, intervenant à une réunion de trois sous-comités de la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants des Etats-Unis, M. Don Bonker a critiqué l'attitude inconséquente de l'administration Reagan concernant la question de la représentation du Kampuchea.

Pendant sa campagne électorale, le candidat Reagan a critiqué la politique de l'administration Carter concernant les droits de l'homme, la qualifiant d'"hypocrisie grossière", car l'administration Carter a voté pour le maintien du siège de Pol Pot à l'ONU. A présent, l'administration Reagan a, à son tour, cherché à convaincre le Congrès des raisons pour lesquelles elle aussi s'est prononcée en faveur du maintien du siège de Pol Pot à l'ONU.

116. Dans un télégramme, en date du 17 septembre dernier, adressé au Secrétaire général et au Président de la trente-septième session de l'Assemblée générale, M. Hun Sen, vice-président du Conseil des ministres et ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea a élevé :

"une vive protestation contre la présence de ces criminels de génocide ou leurs complices au sein de cette Assemblée. Cette présence est immorale, illégale, contraire à l'esprit de la Charte des Nations Unies, contraire aux aspirations et intérêts du peuple kampuchéen en pleine renaissance et constitue une insulte à la mémoire de plus de 3 millions de Kampuchéens massacrés sauvagement et une atteinte à la conscience universelle." [A/37/481, annexe.]

117. Nous sommes d'avis qu'il est temps pour l'Organisation des Nations Unies de prêter une oreille attentive aux aspirations légitimes du peuple kampuchéen et aux demandes pressantes des peuples du monde de mettre un terme à son attitude erronée vis-à-vis de la représentation du Kampuchea en son sein. Continuer à soutenir la clique de Pol Pot, déguisée sous quelque forme que ce soit, reviendrait non seulement à inciter une poignée de criminels et leurs maîtres à saboter l'œuvre de reconstruction pacifique du peuple kampuchéen, mais encore à exhorter les réactionnaires de tout poil, les nouveaux fascistes de par le monde, à rivaliser avec Pol Pot et à le dépasser en actes criminels contre leurs peuples.

118. Il n'est que de voir les atrocités inouïes commises de sang-froid par les troupes d'occupation israéliennes et leurs agents contre les civils palestiniens — vieillards, femmes et enfants sans défense —, dans le massacre des camps de réfugiés de Sabra et de Shatila, dans la partie occidentale de Beyrouth, dans la nuit du 17 septembre dernier, pour mesurer toute la responsabilité, morale du moins, de l'ONU. D'Hitler à Pinochet, de Pinochet à Pol Pot, de Pol Pot à Begin, la logique des événements va poursuivre son enchaînement inexorable si on ne les arrête pas à temps par des mesures résolues et efficaces, conformes à la conscience humaine et au droit international, et non pas par des larmes de crocodile et des paroles de rhétorique cachant des manœuvres subtiles et cruelles.

119. L'Organisation se doit d'évincer la clique de Pol Pot de son sein afin de pouvoir sortir de l'impasse qui lui est imposée depuis plus de trois années concernant la question de la représentation du Kampuchea. L'Organisation des Nations Unies ne peut continuer indéfiniment à agir à l'encontre de sa propre Charte et en contradiction avec le droit international et la morale en maintenant en son sein une poignée de criminels de génocide, renversés par le peuple kampuchéen, honnis par l'opinion mondiale et con-

damnés par le tribunal populaire révolutionnaire de Phnom Penh, ceux-là qui n'ont plus aucune place sur le territoire du Kampuchea, qui doivent vivre en exil à l'étranger et ne représentent personne d'autre qu'eux-mêmes.

120. Ma délégation déplore vivement le fait que l'ONU continue à se laisser abuser par les ennemis du peuple kampuchéen pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'un pays souverain, ce qui l'a acculée à une impasse et l'a privée jusqu'ici de toute possibilité d'apporter sa contribution positive à la cause de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est. Pourtant, les peuples de la région, comme ceux du monde entier, souhaitent sincèrement une telle contribution de la part des Nations Unies.

121. Nous regrettons d'avoir à rappeler que, durant les 30 années de lutte menée par les trois pays d'Indochine contre les guerres d'agression les plus meurtrières de l'histoire, l'ONU n'a pas reconnu la représentation des peuples de ces pays, alors que les agresseurs disposaient toujours de voix importantes dans l'Organisation. Cela n'a pourtant pas empêché les trois peuples indochinois d'unir leurs forces, de s'entraider et de triompher ensemble dans leur juste cause. Par contre, cela n'a pas permis que l'ONU, durant toute cette période de son existence, puisse jouer le rôle constructif que la Charte exige d'elle dans le règlement des problèmes de l'Indochine et du Sud-Est asiatique.

122. Pour sa part, après avoir renversé les criminels de génocide et s'être rendu maître de sa destinée, le peuple kampuchéen est fermement allé de l'avant dans la reconstruction de son pays, conformément à la voie qu'il a librement choisie et il a enregistré des réalisations remarquables dans tous les domaines. La réalité des quatre années ou presque qui viennent de s'écouler prouve que la République populaire du Kampuchea est devenue chaque jour plus stable et gère chaque jour avec plus d'efficacité toutes les affaires intérieures et extérieures du pays, se transformant ainsi en un solide facteur de paix et de stabilité dans la région. On peut donc se demander, n'étaient la confiance unanime et le soutien chaleureux que lui accorde le peuple tout entier, comment le pouvoir populaire aurait pu enregistrer de tels résultats au moment où les expansionnistes et les hégémonistes, en collusion avec les impérialistes, ne ménageaient aucun effort pour aider la clique de Pol Pot et les autres Khmers réactionnaires dans des activités de sabotage et de subversion contre la reconstruction pacifique du pays dévasté par les criminels de génocide.

123. En ce qui concerne le siège du Kampuchea à l'ONU, la République populaire a récemment fait preuve d'une attitude de bonne volonté sans précédent. Tout en réaffirmant être le seul représentant légal et authentique du peuple kampuchéen et être habilitée à ce titre à siéger légitimement à l'ONU, elle a cependant déclaré ne pas exiger, pour l'immédiat, la restitution de son droit de représentation à l'ONU au cas où l'ONU expulsait les criminels de génocide et consorts de son sein.

124. Ainsi, répondant positivement au large courant d'opinion en faveur de la formule du siège vacant comme solution provisoire à la question de la repré-

sentation du Kampuchea à l'ONU, l'intéressé principal vient de manifester un esprit constructif et magnanime en vue d'aider l'Organisation à sortir enfin de l'impasse à propos de cette question.

125. L'amendement, distribué sous la cote A/37/L.8 et Add.1, dont le Viet Nam s'est porté coauteur, va justement dans ce sens. Cet amendement a été présenté d'une façon claire, exhaustive et convaincante par le représentant de la République démocratique populaire lao, M. Soubanh Srithirath, à qui je tiens à exprimer les sincères remerciements de ma délégation. Nous formulons le vœu que cet amendement jouira d'un large appui de la part des représentants. Le vote positif constituera un acte rendant justice au vaillant peuple kampuchéen en renaissance. Ce faisant, nous contribuerons à rehausser le prestige de l'ONU, entaché depuis trois ans par la présence de la clique de Pol Pot en son sein, permettant ainsi à l'Organisation de jouer enfin son rôle constructif dans le règlement des problèmes ayant trait à la paix, la stabilité et la coopération en Asie du Sud-Est.

126. M. SUJA (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : Nous sommes les témoins, ici même, de nouvelles tentatives destinées à faire adopter une proposition selon laquelle le siège du Kampuchea serait à nouveau octroyé à des personnes privées, qui ne sont nullement représentatives du peuple kampuchéen. Cette proposition qui va à l'encontre de la réalité ainsi que de la volonté et des intérêts du peuple kampuchéen représente une violation flagrante des principes du droit international. D'après cette proposition, le siège du Kampuchea, ici, devrait toujours être occupé par les représentants d'un régime qui est coupable de l'anéantissement de millions de Kampuchéens : hommes, femmes et enfants.

127. Le fait que ces personnes se présentent cette fois-ci sur l'avant-scène politique avec d'autres usurpateurs appartenant au prétendu "Gouvernement de coalition" du Kampuchea démocratique ne diminue nullement le caractère tragique et absurde de ces efforts. Il ne fait aucun doute que l'objectif visé par ce nouveau groupement consiste uniquement à renforcer la position sans fondement des Polpotistes, à leur conférer un nouveau visage et à masquer ainsi leurs crimes abominables. Ainsi cette proposition demeure toujours un instrument entre les mains de ceux qui de toute évidence espèrent renverser le régime révolutionnaire national au Kampuchea, seul gouvernement légitime de ce pays élu par son peuple. Ceux qui recourent à tous les moyens possibles contre ce régime mènent une lutte acharnée contre le peuple kampuchéen.

128. Nous sommes convaincus que la présence ici d'une délégation qui ne représente pas le peuple kampuchéen est illégale. Elle porte vivement atteinte à l'autorité des Nations Unies et constitue un obstacle à la participation effective de l'Organisation à la recherche d'une voie constructive propre à restaurer la paix et la stabilité dans l'Asie du Sud-Est. Il faut absolument mettre fin à cette situation véritablement paradoxale, qui ne tient compte ni de la réalité ni du droit international. Il faut prendre des mesures afin de rétablir les droits légitimes de la République populaire du Kampuchea à l'ONU.

129. La République populaire du Kampuchea est le seul Etat kampuchéen et son gouvernement est le seul représentant véritable et légitime du peuple kampuchéen. Les organes de cet Etat ont été créés sur la base d'élections libres, qui ont eu lieu en mai 1981 et fonctionnent dans le cadre d'une constitution qui a été adoptée par l'Assemblée nationale législative suprême du Kampuchea, en juin de l'année dernière. Ces organes fonctionnent efficacement sur le territoire du Kampuchea et jouissent de l'appui du peuple de ce pays. Ils s'emploient constamment et avec succès à consolider ce pays et à rénover son économie nationale, laquelle a été détruite pendant la domination trop connue des Polpotistes. Ils s'acquittent de cette tâche dans des conditions d'ailleurs difficiles puisqu'il leur faut faire face à des attaques armées de l'extérieur. Grâce à la politique de non-alignement menée par la République populaire du Kampuchea, politique de paix, d'amitié et de coopération, ces organes bénéficient légitimement de l'appui croissant de la communauté internationale.

130. Cette politique trouve également son expression dans les propositions importantes et constructives qui sont sans cesse renouvelées et développées et qui visent le règlement pacifique ainsi que la normalisation de la situation en Asie du Sud-Est, propositions à la préparation desquelles le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, de concert avec les autres Etats socialistes d'Indochine, participe activement. Un témoignage éclatant de la bonne volonté politique de ce gouvernement réside dans le fait qu'il est disposé à accepter que le siège du Kampuchea à l'Organisation des Nations Unies demeure pour le moment vacant. Nous apprécions pleinement la politique pacifique menée par la République populaire du Kampuchea et nous appuyons, comme elle le fait, les relations amicales dans tous les domaines, relations qui ne cessent de se développer avec dynamisme, dans un climat de respect et de coopération mutuellement avantageuse. Nous approuvons sans réserve l'exigence, à notre avis tout à fait fondée et légitime, des représentants véritables de la République populaire du Kampuchea qui veulent défendre les intérêts légitimes du peuple kampuchéen à l'Organisation des Nations Unies.

131. Pour toutes ces raisons, la délégation tchécoslovaque n'appuiera pas les efforts visant à permettre à ceux qui luttent contre le peuple kampuchéen de représenter le Kampuchea au sein de l'Organisation, et elle votera pour l'amendement qui a été présenté.

132. M. KRAVETS (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*interprétation du russe*] : En ce qui concerne la question à l'examen, ma délégation juge utile de déclarer que le spectacle mis en scène par certains pays, et consistant à créer un "prétendu Gouvernement de coalition" au Kampuchea démocratique, ne modifie nullement le caractère illégal de la présence à l'Organisation des Nations Unies de la clique de Pol Pot, coupable de génocide contre son propre peuple. Cette coalition, qui a été créée dans une capitale étrangère sur l'ordre de maîtres étrangers, ne jouit d'aucun appui de la part du peuple kampuchéen et n'a aucun droit de représenter ce peuple à l'Organisation des Nations Unies. Cette coalition ne vise qu'à camoufler la présence des Polpotistes dans

l'Organisation, ce qui constitue un affront pour les Nations Unies.

133. En s'arrogeant le droit de représenter un prétendu Kampuchea démocratique, ces individus ne représentent qu'eux-mêmes et n'ont aucun droit juridique ou autre de siéger dans cette salle. Leur place n'est pas à l'Organisation des Nations Unies.

134. En 1981, la République populaire du Kampuchea a procédé, sur des bases justes et démocratiques, aux élections générales. Elle a aussi élu l'organe suprême du gouvernement : l'Assemblée nationale, qui a adopté la constitution du pays. Divers organes du pouvoir ont été formés et ils fonctionnent avec succès. Le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea exerce un contrôle effectif sur le territoire du pays et exerce toutes les fonctions du pouvoir. Il est le seul représentant légitime du peuple kampuchéen, il jouit du droit exclusif de prendre la parole au nom du Kampuchea dans les instances internationales, et notamment à l'ONU et dans d'autres organisations internationales.

135. Le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea s'acquitte de toutes les obligations assumées par le Kampuchea aux termes de la Charte des Nations Unies. Dans le domaine de la politique étrangère, il est en faveur de relations pacifiques et de bon voisinage et de coopération avec les pays voisins, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est et dans le monde entier, conformément aux principes de la Charte.

136. Nous appuyons pleinement la position de la République populaire du Kampuchea, telle qu'elle a été exposée dans un télégramme en date du 17 septembre de cette année, du Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea, M. Hun Sen, adressé au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale à la trente-septième session. Dans ce télégramme, il est protesté énergiquement contre la présence à l'ONU des criminels auteurs du crime de génocide et exigé qu'ils soient

expulsés de cette organisation internationale et que le siège du Kampuchea à l'Organisation soit attribué à la République populaire du Kampuchea, seul représentant légitime et authentique du peuple kampuchéen.

137. A cet égard, il semble nécessaire de souligner que toutes décisions adoptées contre la volonté du peuple kampuchéen et en l'absence du représentant de la République populaire du Kampuchea ne sauraient avoir force légale ou contraignante, puisque de telles décisions constitueraient une ingérence dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea et une violation flagrante de la Charte.

138. Si l'on examine le fond du problème, on ne peut manquer de constater que la question débattue aujourd'hui est loin d'avoir le caractère purement formel et juridique que certains essaient de présenter. C'est un grave et brûlant problème politique. Ceux qui voteront pour l'acceptation des pouvoirs du prétendu Kampuchea démocratique, quels que soient les termes utilisés pour camoufler ce fait, soutiendront en fait les Polpotistes haïs par le peuple du Kampuchea.

139. La République socialiste soviétique d'Ukraine votera en faveur de l'amendement présenté et, ce faisant, elle votera contre l'acceptation des pouvoirs de la clique polpotiste, quelle que soit son apparence.

140. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Avant de lever la séance, je voudrais proposer, s'il n'y a pas d'objections, de clore la liste des orateurs sur ce point de l'ordre du jour avant 15 heures.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 5.

NOTE

¹ Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea, New York, 13-17 juillet 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20), annexe I.